

Ville de LAMBALLE-ARMOR**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre 2024, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 28 octobre 2024

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle
- MIGNAN Brigitte donne pouvoir à Philippe HERCOUËT,
- PECHA Virginie.

SECRETARE DE SEANCE : FORTIN Céline

Délibération n°2024-093

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 5

**PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA REALISATION D'ETUDES ENERGETIQUES - SDE 22 PROGRAMME ACTEE 2024
(ACTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE)**

Le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie. Il développe, ainsi, des solutions d'accompagnement des communes pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine. Il a, notamment, mis en place depuis 2019 le programme ORECA (Opération pour la rénovation énergétique en Côtes d'Armor) pour venir en aide aux communes dans tous les domaines de l'amélioration des bâtiments communaux.

Il est, également, lauréat avec les 3 autres syndicats d'énergie bretons, du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies).

Dans le cadre du programme ACTEE 2024, le SDE a retenu la candidature de la Commune pour la réalisation d'un audit énergétique sur visites techniques en :

- 2024 :
 - o Un audit énergétique sur le bâtiment de l'école Charlie Chaplin à Morieux, situé 2 rue de Rintru (surface de 1 041 m²).

- Un audit énergétique sur le bâtiment de l'école Louis Guilloux à Planguenoual, situé 701 rue des Ecoles (surface de 1 701 m²).
- Un audit énergétique sur le bâtiment du groupe scolaire de Beaulieu, situé 35 rue Aristide Briand (surface de 3 573 m²).
- 2025 :
 - Un audit énergétique sur le bâtiment de la salle socioculturelle de Morieux, situé 20 rue du Berry (surface de 1 290 m²).
 - Un audit énergétique sur le bâtiment de la bibliothèque de Lamballe, situé 14 rue du Père Ange Le Proust (surface de 1 704 m²).

Dans la mesure où les audits sont réalisés par un prestataire extérieur, le SDE22, via le programme ACTEE, propose une prise en charge à hauteur de :

- 50% du coût HT pour les audits énergétiques hors sites scolaires
- 80% du coût HT pour les audits énergétiques concernant des sites scolaires

Conformément à la délibération du comité syndical n°074.2023 du 29 Septembre 2023 et dans la mesure où cet accompagnement est réalisé par le SDE22, les montants suivants s'appliquent pour l'encadrement de la mission :

Catégorie commune	R100/U100	U50/R50	U0
Tarif journalier de prestation (agent du SDE)	220 € (coordination ou accompagnement)	300 € (coordination ou accompagnement)	400 € (coordination)

La convention prévoit un coût restant à charge de la commune calculé comme suit :

- 1 017,99 € HT pour l'Ecole Charlie Chaplin à Morieux
- 1 146,41 € HT pour l'Ecole Louis Guilloux à Planguenoual
- 1 146,41 € HT pour le Groupe scolaire de Beaulieu
- 2 544,98 € HT pour la Salle socioculturelle de Morieux
- 2 544,98 € HT pour la Bibliothèque de Lamballe
- 1 500,00 € HT pour les 5 journées de coordination pour cette mission compte tenu du classement U50 de la commune.

Ce reste à charge sera demandé dans un délai de 3 mois après le paiement de la facture par le SDE22.

Considérant :

- Le renforcement de l'action municipale pour l'environnement en agissant pour la rénovation énergétique de son patrimoine bâti,
- La convention, transmise aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE les modalités et les conditions du partenariat pour la réalisation des audits énergétiques,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat avec le SDE 22 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS-ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 15 NOV. 2024

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]